

SEANCE N° 8/2022 DU 2 DECEMBRE 2022

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère
KIRWEL Christian, conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

D P

FUNCK Nico, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

INDÉPENDANT

HAMES Joseph, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Règlementation communale**
 - 2.1. Taxes et redevances relatives à l'alimentation en eau – Articles budgétaires sous 2/630/702300 et 706021 – Modification
- 3. Finances communales**
 - 3.1. Prise de position et vote sur le budget rectifié 2022 et le budget initial 2023
 - 3.2. Office social de Käerjeng – Approbation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. Rectifications des limites entre les communes de Käerjeng et de Pétange – Délibération concordante
- 4.2. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du type (PUB) « Zones publiques » et du « type 11 – Zones centrales » de Bascharage – Approbation
- 4.3. Voirie rurale – 3/411/612200/99001: Approbation du projet 201320 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023
- 4.4. Voirie rurale – 4/411/221313/17014: Approbation du projet 201320.1 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023

5. Enseignements

- 5.1. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 – Approbation

6. Patrimoine communal

- 6.1. Acte notarié – Rétrocession d'un droit de superficie, concession d'un droit de superficie et vente des éléments immobiliers – 4, Op Zaemer à Bascharage

7. Questions et réponses

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Parmi les communications du collège échevinal, je n'ai qu'une mauvaise nouvelle à vous annoncer aujourd'hui : l'État a résilié le contrat avec le syndicat TICE et souhaite n'allouer à l'avenir que 39 millions d'euros de subsides au syndicat au lieu du 47 millions d'euros actuels. Cette décision est difficile à comprendre, mais c'est l'une des nombreuses décisions récentes du gouvernement qui auront toutes un impact négatif sur notre budget ordinaire.

2. Règlementation communale

2.1. Taxes et redevances relatives à l'alimentation en eau – Articles budgétaires sous 2/630/702300 et 706021 – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à la décision du 18 novembre dernier du syndicat SES, qui est chargé de l'approvisionnement en eau potable du sud du pays, d'augmenter le prix de l'eau potable de 0,40 € le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2023, le collège échevinal a mis ce point à l'ordre du jour d'aujourd'hui afin d'inscrire cette hausse de prix dans le règlement communal. Toutefois, comme nous n'avons pas encore reçu l'avis requis de l'Administration de la gestion de l'eau, nous proposons que ce point soit reporté sur l'ordre du jour du prochain conseil communal.

Ce point a été retiré à l'unanimité de l'ordre du jour.

3. Finances communales

3.1. Prise de position et vote sur le budget rectifié 2022 et le budget initial 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors de la séance du conseil communal de lundi dernier, j'ai présenté le projet de budget élaboré par le collège échevinal. Aujourd'hui, c'est aux différents partis de prendre position par rapport au budget.

La conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Notre parti tient d'abord à féliciter le Service des finances pour le travail accompli. Le budget est clair et cohérent. Nous tenons également à remercier les agents qui ont contribué à ce travail.

Pour commencer, nous voudrions faire un commentaire général sur le budget rectifié 2022 et le budget 2023. L'excédent ordinaire s'est stabilisé entre 9 et 10 millions d'euros ces dernières années. Il y a donc encore une capacité d'investissement. Cependant, si l'on considère qu'au cours des dernières années, environ 20 millions d'euros ont sans cesse été investis, les dépenses extraordinaires ne peuvent pas rester à ce niveau sans autres recettes exceptionnelles.

Dans cet esprit, nous sommes d'avis, tout comme nous l'avons déjà exprimé lors de la présentation du budget de l'année dernière, qu'il faut rester prudent concernant les nouveaux projets. Nous avons proposé d'examiner s'il ne serait pas nécessaire de retarder divers nouveaux projets jusqu'à ce que ceux déjà approuvés soient en grande partie achevés, ou d'attendre une année, afin que nous puissions ensuite investir à nouveau.

Comme nous l'expliquait notre bourgmestre lundi dernier, c'est la façon de procéder qui est prévue pour les prochaines années. Nous ne pouvons qu'appuyer ce point de vue.

Comme je l'ai dit, l'excédent ordinaire s'est stabilisé au cours des dernières années, même si les recettes n'ont cessé d'augmenter. Cela signifie que les dépenses ordinaires ont également augmenté. Ainsi, dans le budget rectifié, ces dépenses ont augmenté de 2,5 millions par rapport à 2021. D'où proviennent les dépenses supplémentaires du budget ordinaire en 2022 et 2023 ?

Bien sûr, la masse salariale augmentera en 2022 en raison de l'augmentation du personnel, puis d'un million d'euros supplémentaires en 2023 en raison de l'augmentation des salaires. Les coûts énergétiques explosent également. En ce qui concerne le gaz et l'électricité, ces dépenses ont augmenté de 425 000 € de 2021 à 2022, et pour 2023, nous prévoyons une nouvelle augmentation de 275 000 €.

Cependant, nous avons également remarqué que les coûts d'entretien et de réparation ont énormément augmenté ces dernières années. Nous sommes donc passés de 1,1 million d'euros en 2019 à 1,5 million d'euros en 2021 (on laisse de côté 2020 à cause de la pandémie). Dans le budget rectifié 2022, ces coûts s'élèvent déjà à 2,5 millions d'euros, soit environ 60 % de plus qu'en 2021, et 3,5 millions d'euros sont prévus pour 2023, soit une nouvelle augmentation de 40 %. Bien sûr, l'inflation est une explication. Lundi dernier, Monsieur Wolter a également mentionné que certaines infrastructures vieillissent et que des travaux de rénovation sont donc nécessaires. Nous pensons qu'il faut garder un œil sur ces articles à l'avenir, car ils ponctionnent également la capacité d'investissement de la Commune et doivent être pris en compte lors de la prise de décisions concernant de nouveaux projets.

Nous saluons la décision selon laquelle le budget 2023 ne concrétisera que les projets que nous avons approuvés ensemble au cours de cette législature et qu'aucun nouvel investissement n'est prévu pour 2023. Néanmoins, 11 projets avec des crédits de démarrage d'un montant total de 1,3 million d'euros sont prévus, de sorte qu'après les élections communales, il sera possible de fixer des priorités.

Bien que nous ne puissions pas éviter un emprunt pour mener à bien ces projets, nous constatons que les finances de la Commune restent saines et que la Commune n'est pas surendettée.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans les détails du budget cette année, mais nous aimerions souligner quelques accents qui nous tiennent à cœur chez déi gréng.

Comme chaque année, nous gardons un œil sur la masse salariale. Selon les chiffres disponibles, cette dépense représente environ 43 % des dépenses ordinaires en 2022 et environ 46 % l'année prochaine. Ce pourcentage reste constant depuis des années, même si de nouveaux postes sont constamment créés et qu'une augmentation substantielle des salaires est prévue l'année prochaine.

Nous approuvons que la Commune continue à pourvoir des postes par des mesures de réemploi. Il est important que la Commune assume sa fonction de modèle. Nous saluons également le fait que le Service écologique ait été élargi à deux postes. Cela nous semble important pour aborder et mettre en œuvre consciencieusement toutes les tâches et tous les projets nouveaux et de plus en plus complexes dans ce domaine.

Le Pacte Climat 2.0 a été signé en 2021 et un nouvel audit a eu lieu cette année. Dans ce contexte, nous tenons à remercier chaleureusement notre conseillère environnementale Tammy Huberty et notre consultant externe Samuel Majerus pour tout le travail qu'ils ont réalisé en vue de cet audit. Dans l'état actuel des choses, nous avons pu maintenir notre niveau de certification malgré la liste de points plus stricte. En fait, nous avons atteint 59,3 %. C'est grâce à leur engagement qu'à partir de 2023, nous recevrons plus d'argent de l'État via le pacte climatique. C'est aussi grâce à sa persévérance que l'audit a pu avoir lieu cette année, sinon ces recettes auraient chuté drastiquement. Il est donc possible de continuer à investir dans les énergies renouvelables et la neutralité CO2, tant du côté de la Commune que du côté des citoyens, par l'attribution de subsides. La nouvelle équipe climat motivée peut ainsi continuer à élaborer de nouveaux projets et concepts avec la participation des citoyens.

Nous espérons qu'un audit pourra également avoir lieu dans le Pacte nature en 2023, afin que nous puissions également augmenter nos recettes dans ce domaine et les investir dans une meilleure conservation de la nature.

Comme on le sait, ce bilan est la conclusion de tous les projets approuvés et lancés au cours de cette législature. Il est donc logique d'évaluer notre accord de coalition. En conséquence, nous avons vérifié si les projets que nous avons fixés avec notre partenaire de coalition ont tous été mis en œuvre, et également si nous avons mis en œuvre tous nos projets verts importants au cours de cette période ou s'il nous manque des projets verts dans ce dernier budget.

Nous constatons que des 80 points environ, sous forme de projets plus ou moins importants, 75% ont été achevés, entamés, modifiés ou discutés. Si on laisse de côté les points qui seront retardés jusqu'à la prochaine période ou qui ne peuvent plus être mis en œuvre, on obtient un bon 80%, ce qui inclut également les projets qui nous tiennent à cœur.

Pour ces raisons, déi gréng approuvent ce budget final pour 2023 sans hésitation.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je voudrais d'abord faire quelques considérations générales sur le budget. Le LSAP constate que la situation financière de notre Commune est encore bonne. Nous avons encore un faible endettement, même si cela va changer dans les prochaines années. Avec un excédent décent de plus de 9 millions d'euros, nous conservons les fonds nécessaires pour continuer à mettre en œuvre et à investir dans des projets à l'avenir. Cela a aussi quelque chose à voir avec les dotations de l'État, qui rapporteront 2 millions d'euros supplémentaires l'année prochaine, même si la taxe professionnelle a stagné, voire légèrement diminué.

Nous sommes toujours inquiets pour les coûts d'entretien de nos bâtiments. Nous construisons de nouvelles infrastructures, ce qui est positif, mais nous ne considérons jamais les frais d'entretien qui vont peser sur le budget ordinaire. Nous constatons également que de plus en plus de travaux de réparation doivent être effectués, même sur des bâtiments qui ne sont pas si vieux.

Nous remarquons également que de nombreuses dépenses sont comptabilisées dans la partie ordinaire, qui selon nous devraient être dans le budget extraordinaire, par exemple de nouveaux abribus ou la construction d'un garage. On arrive à plus d'un million d'euros qui devrait être comptabilisé au budget ordinaire au lieu du budget extraordinaire.

Cette année, nous avons prévu un emprunt de 3,5 millions d'euros, que nous n'avons pas utilisé. Nous ne sommes pas opposés à un nouvel emprunt, nous ne pouvons pas l'éviter si nous voulons réaliser tout ce que nous avons prévu de faire. Un emprunt de 15,5 millions d'euros est désormais prévu pour 2023. Selon notre interprétation, il est fort possible que cela ne soit pas nécessaire dans l'année à venir, ou du moins pas entièrement. Il nous semble plutôt improbable que toutes les dépenses prévues au budget extraordinaire soient effectuées. Si on analyse les dernières années, il y a toujours eu un certain écart entre ce que nous avons prévu de faire et ce que nous avons réellement réalisé. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une mesure de précaution de la part de la majorité de prévoir un emprunt aussi élevé.

De nombreux projets s'avèrent beaucoup plus coûteux que prévu. Les surcoûts sont estimés à plus de 8 millions d'euros, ce qui est énorme. Nous ne voulons pas faire de reproche à la majorité. C'est la même situation pour la Commune, l'État et les particuliers : l'inflation, les

problèmes d'approvisionnement, la spéculation, etc. font grimper les prix. Quiconque construit ou transforme sait de quoi je parle.

Mais nous avons aussi remarqué que ceci vaut aussi pour le projet RedRockTrail, et nous nous demandons, parce que l'État est censé contribuer la moitié, si nous ne pourrions pas également compter sur des subsides plus élevés au niveau des recettes extraordinaires si le projet devenait plus cher. Nous voudrions également exprimer notre déception que cette auberge n'ait pas été achevée à temps pour l'Année de la culture, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Nous sommes également sceptiques quant à son utilisation en dehors de l'année culturelle. Cela aurait été une bonne occasion de faire de la publicité pour l'auberge. Dans tous les cas, nous devons trouver une solution.

En ce qui concerne les projets, je pourrais reprendre mon discours de l'année dernière et le répéter : le LSAP a soutenu pratiquement tous les projets parce que nous étions convaincus de l'importance de chacun. C'est pourquoi ce sont moins les projets prévus dans le budget qui nous font voter contre le projet de budget que ceux qui n'y figurent pas.

Nous aurions aimé voir un investissement conséquent dans l'informatique de l'école, comme l'exige le personnel enseignant. D'autant plus que la Commune a perdu le procès contre l'État concernant la question du financement. En particulier, il nous manque encore le bâtiment pour l'éducation préscolaire. Nous sommes conscients que la Commune attend que l'État libère l'emplacement de la caserne des pompiers. Cependant, nous restons d'avis qu'une solution provisoire aurait dû être trouvée entre-temps, comme nous le réclamons depuis un certain temps.

Nous sommes sceptiques quant à la salle de répétition de notre école de musique. Nous nous demandons si l'espace à côté de l'église est assez grand. Pour combien de temps les conteneurs de l'école de musique tiendront? Est-ce qu'il ne serait pas temps de développer un nouveau concept global ?

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce projet de budget, ainsi que le collègue échevinal pour toutes les explications que nous avons reçues et de la commission des finances.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Haag et tout le personnel impliqué sans oublier tous les autres services qui ont fait un travail fantastique pour notre Commune tout au long de l'année.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, je remarque que la dotation gouvernementale dans le budget rectifié 2022 est supérieure d'environ 1 million d'euros à ce que nous avons supposé il y a un an. Dans le budget 2023, il y a même 3 millions d'euros de plus que dans les comptes de clôture de 2021. Ces recettes profitent à notre Commune et représentent environ les deux tiers des recettes ordinaires.

Un emprunt bancaire de 15,5 millions d'euros est prévu pour 2023, qui ne sera utilisé qu'en cas de besoin, ce qui nous semble également important pour mener à bien nos projets, compte tenu également des énormes augmentations de prix des matériaux de construction. Bien sûr nous serions heureux si l'emprunt 2023 ne devait pas encore être utilisé dans sa totalité, mais si c'est nécessaire nous ne nous y opposerons pas, car ce n'est pas un emprunt important que nous faisons en tant que Commune alors que le dernier remonte à 2006.

Notons que quelques millions ont été perçus ces dernières années à cause de la fusion communale, sans lesquels notre dette serait certainement plus élevée à ce stade. Si nous voulons investir dans la même mesure dans les années à venir, notre dette montera inévitablement en flèche.

En termes de projets, nous sommes heureux que les travaux du « boulevard Kennedy » aient commencé. Bien que cela représente un défi sur le long terme pour la Commune et ses citoyens, nous sommes convaincus que ce sera un beau boulevard.

Nous ne sommes pas satisfaits du fait que les projets « contournement » et le « parking de la gare » n'aboutissent pas, même si le problème ne vient pas de la Commune.

L'initiative de la Commune d'investir dans le logement social est à saluer.

Nous sommes enthousiasmés par un certain nombre de projets qui amélioreront la qualité de vie, comme le centre de Clemency. Nous nous réjouissons également du crédit de démarrage pour la construction d'une halle pour un marché local, projet que nous réclamons depuis longtemps en espérant qu'il se concrétisera bientôt. Nous soutenons le projet d'une nouvelle maison pour jeunes avec un parc et un bistrot au lieu-dit « Hanner Acker ».

Cependant, nous regrettons que l'enregistrement audio des séances du conseil communal annoncé dans le programme de la coalition 2017 ne soit pas réalisé. Nous pensons également qu'il est dommage qu'un système « Ruffbus » n'ait pas été mis en place dans notre Commune, ce que nous avons réclamé dans le dernier programme électoral.

En conclusion, ce budget est très important pour notre Commune compte tenu de l'évolution de l'économie de marché et de la hausse des prix.

Si nous avons aimé voir d'autres idées dans le budget, nous pouvons tout de même apporter notre soutien au budget rectifié 2022 et au projet de budget 2023.

Conseiller Joseph HAMES (Indépendant) : Merci à tous ceux qui ont travaillé sur le projet de budget. Avec le budget 2023, les beaux jours de notre Commune sont révolus. Quand il n'y aura plus de fonds pour la fusion communale, à partir de 2024, il faudra être plus prudent avec les dépenses.

À Käerjeng, comme dans aucune autre Commune, des investissements massifs ont été réalisés dans des infrastructures qui profitent à tous les citoyens, grands et petits. J'ai soutenu tous ces projets et je suis fier d'y avoir contribué avec ma voix. Les dépassements de crédit importants sur les projets en cours font fondre nos réserves. L'augmentation du prix des matériaux de construction est due à la situation politique actuelle dans le monde. Les projets futurs deviendront si chers que nous ne pourrions pas éviter les emprunts bancaires. Pour le moment, nous n'avons presque plus de dettes, mais cela peut changer rapidement.

Au budget ordinaire, les coûts salariaux vont augmenter massivement en raison de l'inflation et de la nouvelle maison relais. Les dépenses énergétiques, la participation au CGDIS et la caisse de pension des agents communaux vont peser de plus en plus sur le budget d'année en année. Par conséquent, une politique financière prudente s'impose afin de ne pas contracter trop de dettes que nos descendants devront rembourser.

Comme les années précédentes, je souhaite soutenir ce budget, même si je suis contre une augmentation du prix de l'eau.

Conseiller Christian KIRWEL (CSV) : Tout d'abord, au nom du groupe CSV, je tiens à remercier l'ensemble du Service des finances autour de Monsieur Haag pour avoir élaboré le budget rectifié pour 2022 et le projet de budget pour 2023. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une tâche complexe.

Permettez-moi de remonter à l'année 2012. Entre 2012 et 2023, nous avons investi dans notre Commune pour 185 millions d'euros. Des investissements qui ont fait progresser notre Commune et nous permettent d'offrir des infrastructures modernes et adaptées aux citoyens.

Il était ainsi possible de garantir que notre Commune soit attrayante pour nos citoyens aujourd'hui et à l'avenir. Rien qu'entre 2017 et 2023, 105 millions d'euros ont été investis dans divers grands projets, comme une nouvelle école avec maison relais à Bascharage, une nouvelle salle des fêtes à Clemency et la rénovation du « boulevard Kennedy » à Bascharage.

Des investissements ont également été réalisés au niveau du personnel. Les compétences nécessaires sont disponibles et c'est la seule façon de s'assurer que tous les projets soient mis en œuvre de manière satisfaisante. Nos sincères remerciements vont à tous les services.

Nous pouvons actuellement encore afficher un solde positif, nos réserves sont intactes. Néanmoins, il est important d'être prudent, car la situation instable actuelle nous lance un défi. Nous connaissons tous les raisons à cela, des prix plus élevés pour les projets de construction, les coûts de l'énergie, des retards de livraison, des augmentations de salaire, donc globalement un environnement malsain avec un certain nombre d'inconnues. Cela concerne les projets RedRockTrail, le parc « Um Paesch », la salle des fêtes de Clemency, l'école avec maison relais, les projets « rues Thiry, Roth et Mouschand » et le « boulevard Kennedy » et les stations d'épuration.

Par conséquent, fin 2023 ou 2024, nous devons probablement faire un emprunt important pour maintenir notre situation de trésorerie. Si tel était le cas, notre dette par habitant resterait à un niveau acceptable.

Plusieurs terrains, bâtiments et forêts ont été acquis par la Commune. Dans ce domaine aussi, le développement de notre Commune a été constamment assuré. Ces investissements d'importance stratégique nous ont permis de constituer un portefeuille

immobilier dont nous profiterons en temps voulu. Un bon leadership dans une Commune consiste certainement à se préparer pour l'avenir et à saisir les opportunités. Cela permettra à la Commune de continuer à créer de grands projets à l'avenir. Quelques exemples : le presbytère à Hautcharage, le bâtiment de l'ancien « Hollänner », la ferme « Thorn » à Fingig, diverses propriétés à Bascharage, quatre nouveaux appartements dans le cadre du « Pacte Logement » pour le logement social.

Les investissements à long terme ont également été réalisés avec beaucoup de soin avant même la crise. Un plan d'investissement écologique et durable nous apporte déjà des économies de consommation d'énergie, et cela est également prévu en 2023.

De plus, le développement de notre Commune est un élément important. Le défi sera de trouver le bon équilibre. Comme indiqué précédemment, l'inflation joue un rôle, mais le financement gouvernemental ne devrait pas être le même non plus. Sachant cela, nous devons être prudents et prioriser pour garantir un développement raisonnable de notre Commune, bien sûr dans l'intérêt des citoyens.

Un certain nombre de projets sont néanmoins nécessaires : l'aménagement et la construction d'une nouvelle mairie, le réaménagement de la « rue de l'Eau » à Bascharage, une nouvelle centrale énergétique, un parc avec une maison des jeunes, le renouvellement de la « rue Bechel » et l'acquisition d'une halle à des fins de stockage.

Cela nous amène à la conclusion que nos finances communales sont actuellement en équilibre, mais nous risquons de devoir emprunter de l'argent en raison de l'inflation. Avant tout, il faut envisager l'avenir avec une certaine prudence.

Avec ce projet de budget, cette majorité fait preuve de transparence et n'alourdit pas le budget avec de nouveaux grands projets. Diverses études sont prévues afin de donner à la nouvelle majorité l'opportunité de décider après les élections communales comment les investissements dans notre Commune doivent être priorisés à l'avenir, sachant que tous les projets ne sont pas réalisables à court terme, mais doivent s'étaler sur une période plus longue, adaptée à la situation financière respective de la Commune.

Le groupe CSV soutient à l'unanimité ce projet de budget.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je tiens à vous remercier pour l'évaluation toujours positive du projet de budget, qui s'inscrit dans la manière dont nous voulons faire avancer financièrement notre Commune tel que nous le faisons depuis des années. Même si les collègues du LSAP n'approuvent pas le projet, je n'ai pas l'impression que nous ayons un mauvais budget.

Je voudrais aborder brièvement quelques points. Nous avons mis en place une politique d'investissement cohérente dans toutes nos localités au cours des dernières années. Je ne parle plus beaucoup de la fusion des communes, car cela fait presque 11 ans et c'est devenu quelque chose de naturel. Néanmoins, il faut dire que la commune de Bascharage serait aujourd'hui dans une meilleure situation financière sans la fusion, car l'investissement a été beaucoup plus important à Fingig et Clemency au cours de la dernière décennie par rapport aux fonds de fusion perçus. Nous avons tenu nos promesses faites lors de la fusion. Mais ce ne sont pas ces fonds qui nous ont sauvés, c'est notre capacité globale d'investissement qui nous a permis de faire les investissements que nous avons faits.

Nous n'avons pas inscrit de nouveaux projets au budget 2023, mais les grands projets à réaliser consomment 27,5 millions d'euros. Une Commune a une capacité financière limitée et je voudrais donc aussi dire au groupe LSAP qu'en aucun cas nous n'aurions pu construire une école préscolaire supplémentaire au cours de ces 6 ans.

Concernant l'emprunt, je suppose que nous aurons besoin de la première tranche au dernier trimestre 2023 au plus tôt, sachant que nous avons inclus tous ces surcoûts dans le budget extraordinaire. Notre souci était de rendre ce projet de budget aussi transparent que possible. Le montant de 15,5 millions d'euros était nécessaire pour équilibrer le budget. Bien sûr, le même montant aurait pu être coupé du côté des dépenses, mais nous voulons éviter que le prochain collègue échevinal nous reproche de ne pas avoir fait nos devoirs. Bien sûr, les nouvelles constructions entraînent aussi des frais d'entretien, qu'il s'agisse d'une maison relais ou d'une école préscolaire.

L'État reporte de plus en plus de dépenses sur les budgets communaux, ce qui a bien sûr un impact sur notre excédent régulier puis, à moyen terme, sur notre capacité d'investissement. Je ne vois pas comment nous pourrions investir plus que nous ne le faisons actuellement dans ces circonstances.

Notre école de musique nous coûte 1 million d'euros net par an. Nous sommes fiers de notre école de musique, des concerts et de l'éducation des élèves, mais cela réduit aussi notre surplus.

Comparé à nos communes voisines, notre ratio de personnel est assez faible. Nous collaborons avec le ProActif, notamment parce que cela nous laisse une certaine marge de manœuvre financière en cas de dégradation de la situation. Nous mettons beaucoup d'efforts pour rendre notre Commune agréable et propre. Cependant, si l'excédent diminue, il faudra faire des concessions. À l'avenir, il faudra également définir des priorités pour les projets, car on ne pourra plus tout mettre en œuvre en même temps.

En ce qui concerne les dépenses d'entretien et de réparation, j'aimerais dire que plus de bâtiments signifient naturellement plus de coûts d'entretien. Je ne suis pas content que nous devions investir de plus en plus d'argent dans notre campus « Op Acker ». Malheureusement, nous devons nous rendre compte aujourd'hui que certaines choses n'ont peut-être pas été construites comme elles auraient dû l'être à l'époque. Il en résulte les coûts d'entretien et de réparation que nous devons supporter aujourd'hui. Nous avons prévu un crédit de démarrage pour le remplacement du toit, mais après avoir reçu le devis, nous avons préféré faire des travaux de réparation réguliers. Ce n'est là qu'une des nombreuses dépenses qui peuvent être faites avec un crédit d'entretien et de réparation. Il s'agit également de nos efforts pour orienter les infrastructures communales vers la neutralité climatique, que ce soit en remplaçant un système de chauffage ou en passant à la technologie LED. Ces dépenses sont prévues dans la partie ordinaire du budget, car elles concernent des infrastructures existantes pour lesquelles nous innovons.

Le fait que l'auberge RedRockTrail n'ait pas été achevée à temps nous attriste. En fait, elle aurait dû être prête pour février 2022, mais l'acier n'a pas été livré. Cela a eu un impact sur la sécurité, car l'évacuation passe par une terrasse en acier. Nous aurions pu être les premiers avec notre auberge, mais cette circonstance nous a ralenti. L'exploitant de l'auberge a été sélectionné par l'ORT-Sud. Il a présenté un projet qui, nous l'espérons, fonctionnera. Si ce n'est pas le cas, les locaux sont utilisés à d'autres fins.

Les investissements que nous réalisons dans le cadre de la neutralité climatique ne sont pas rentables d'un point de vue économique. Les économies ne correspondent en rien aux dépenses que nous devons engager pour les réaliser.

Je suis d'accord avec Monsieur Hames lorsqu'il dit que les beaux jours sont révolus. Je me réjouis qu'il ait néanmoins décidé d'approuver le projet de budget. En ce qui concerne le prix de l'eau, je dois dire à Monsieur Hames que nous avons l'obligation légale d'appliquer le principe du recouvrement des frais. La Commune n'est qu'un d'intermédiaire. Nous pensons qu'il est préférable d'ajuster régulièrement le tarif par petites quantités plutôt que d'attendre et de facturer ensuite une forte augmentation au citoyen. Dans l'année à venir, le syndicat SEBES commencera à amortir ses infrastructures, ce qui conduira inévitablement à de nouvelles augmentations. Bien sûr, on peut dire qu'il y a des élections en juin et il serait certainement plus agréable d'attendre après les élections, mais en tant que bourgmestre, je sais aussi ce que je dois faire dans l'intérêt de mes concitoyens.

Je voudrais également dire à propos des conteneurs de l'école de musique que, selon nos experts techniques, ils peuvent continuer à remplir leur fonction pendant encore 15 à 20 ans. Par conséquent, il n'est actuellement pas nécessaire d'agir dans ce domaine. En ce qui concerne la salle de répétition, nous attendons actuellement de voir quels besoins les associations musicales de Bascharage et Hautcharage vont communiquer. Nous savons que la salle actuelle de Bascharage ne sera plus disponible, mais à ce stade, nous ne savons pas exactement dans quelle direction nous allons aller. Le projet concernant la nouvelle mairie est en cours, même si le planning est légèrement reporté.

Enfin, je tiens à vous remercier pour les commentaires constructifs et pour la collégialité avec laquelle nous avons mené les débats budgétaires au cours des 6 dernières années. Je ne pense pas que nous ayons de divergences majeures sur la façon dont nous dirigeons la Commune. Dix points étaient prévus dans le programme électoral du CSV, dont huit sont terminés ou en cours et deux ont été modifiés. L'un concerne le bistrot de Fingig, où nous avons maintenant une meilleure opportunité grâce à l'acquisition de la ferme de la famille Thorn. L'autre point est le « Bommertbësch », que nous voulions en fait rénover, mais maintenant nous avons trouvé une meilleure solution avec les débits de boissons mobiles, qui peuvent être utilisés indépendamment de la processionnaire du chêne. Ainsi, la fraction CSV peut également être satisfaite.

En mai, nous pourrons inaugurer la nouvelle salle des fêtes de Clemency en présence de nos amis de Gaflenz, pour ainsi dire la cerise sur le gâteau des promesses que nous avons faites aux habitants de Clemency.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je voudrais ajouter que nous nous réjouissons pour le CSV que le collège échevinal ait pu mettre en œuvre 80% du programme électoral, car en même temps on a également réalisé 75% du programme électoral du LSAP.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela prouve en fait que nous ne différons pas beaucoup en ce qui concerne les grandes lignes de notre politique.

Nous pouvons passer au vote.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2022		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	48 133 695,09	5 373 487,33
Total des dépenses	38 361 099,41	28 871 796,50
Boni propre à l'exercice	9 772 595,68	
Mali propre à l'exercice		23 498 309,17
Boni du compte 2021	26 851 974,25	
Mali du compte 2021		
Boni général	36 624 569,93	
Mali général		23 498 309,17
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 23 498 309,17	+ 23 498 309,17
Boni présumé fin 2022	13 126 260,76	
Mali présumé fin 2022		

Le budget rectifié 2022 est approuvé par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP, Indépendant) et 5 voix contre (LSAP).

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2023		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €

Total des recettes	52 311 743,02	21 111 400,00
Total des dépenses	43 136 302,08	42 944 989,81
Boni propre à l'exercice	9 175 440,94	
Mali propre à l'exercice		21 833 589,81
Boni présumé fin 2022	13 126 260,76	
Mali présumé fin 2022		
Boni général	22 301 701,70	
Mali général		21 833 589,81
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 21 833 589,81	+ 21 833 589,81
Boni définitif	468 111,89	
Mali définitif		

Le budget 2023 est approuvé par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP, Indépendant) et 5 voix contre (LSAP).

3.2. Office social de Käerjeng – Approbation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les présents documents budgétaires ont été approuvés le 8 novembre 2022 par le Conseil d'Administration de l'Office social. En l'absence de questions ou de commentaires, je propose que nous procédions au vote.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2022	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	961.230,66 €	265,00 €
Total des dépenses	934.438,39 €	265,00 €
Boni propre à l'exercice	26.792,27 €	
Mali propre à l'exercice		

Boni du compte de 2021	32.036,29 €	788.221,15 €
Mali du compte de 2021		
Boni général	58.828,56 €	788.221,15 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni fin 2022	58.828,56 €	788.221,15 €
Mali fin 2022		

Approbation unanime.

Tableau Récapitulatif du Budget 2023	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1.151.650,00 €	1290,00 €
Total des dépenses	1.151.650,00 €	1290,00 €
Boni propre à l'exercice		
Mali propre à l'exercice		
Boni fin 2022	58.828,56 €	788.221,15 €
Mali fin 2022		
Boni général	58.828,56 €	788.221,15 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni définitif	58.828,56 €	788.221,15 €
Mali définitif		

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. Rectifications des limites entre les communes de Käerjeng et de Pétange –
Délibération concordante

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors d'une séance de travail du conseil communal, nous avons déjà vu le détail des rectifications des limites entre Käerjeng et Pétange. Après deux ans, nous sommes maintenant prêts à prendre la décision. Le conseil communal de Pétange prendra la même décision prochainement. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées pour leur travail sur ce dossier.

Donc, si le conseil communal approuve la nouvelle limite aujourd'hui, la superficie de la commune de Käerjeng sera légèrement plus petite. Un peu plus de 3 hectares passeront de Käerjeng à Pétange. Avec le nouveau tracé, il devrait être clair quelle commune sera responsable de quelle rue.

Nous avons utilisé la « Collectrice du Sud » comme base pour la nouvelle limite. Dans le cadre du centre d'interventions conjoint prévu pour les services de secours et la police, la rectification devait en fait être entre Pétange et Linger, mais les propriétaires des terrains n'ont pas pu se mettre d'accord avec l'Etat concernant une indemnité, de sorte que ce projet n'est actuellement pas réalisé.

Au total, environ 5,6 hectares passent de Käerjeng à Pétange et 2,5 hectares de Pétange à Käerjeng avec la nouvelle limite, de sorte que notre Commune se réduira de 3,1 hectares.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La première partie de rectification longe la « rue Jacques Chauvin », où la limite passe actuellement au milieu de la rue. Nous déplaçons le tracé pour que la rue soit entièrement sur le territoire de la commune de Pétange.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je voudrais ajouter que nous voulions donner à Pétange la possibilité de construire des deux côtés de cette rue, mais ils n'ont pas cette intention.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La deuxième partie concerne la « rue des Ateliers », où la limite communale traverse actuellement de part en part des ateliers existants appartenant à la Société nationale des chemins de fer. La proposition prévoit de tracer la limite le long de la route jusqu'au passage souterrain, de sorte que la partie sud de

la « rue des Ateliers » appartienne entièrement à la commune de Pétange et la partie nord, à partir du passage souterrain, soit entièrement sur le territoire de Käerjeng.

Au croisement avec la « N5 route de Luxembourg / rue de la Reconnaissance Nationale » la limite est définie de sorte à ce que la « rue de la Piscine » appartienne entièrement à Pétange.

Dans la « rue Jules Hemmer » et la « rue de la Chiers », la limite sera déplacée du milieu vers l'ouest, de sorte que la rue soit entièrement sur le territoire de Käerjeng. L'autre tracé de la limite suit ensuite le milieu de la N31 jusqu'aux courts de tennis, qui appartiendront désormais entièrement à la commune de Pétange. Enfin, les jardins de la partie nord de la « rue des Alliés » seront déplacés de Käerjeng à Pétange.

Dans le cadre de cette procédure, certaines parcelles sont également divisées lorsque la limite communale les traverse.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : C'est bien que nous franchissions cette étape. Cela évitera bien des désagréments aux habitants de la « rue des Ateliers ». Nous n'avons pas non plus de problème fondamental avec le fait que notre territoire communal soit désormais un peu plus petit, même s'il faut être conscient que le territoire de la Commune joue un rôle dans le calcul des subventions de l'État.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Une superficie de 3 hectares par rapport à 34 kilomètres carrés ne fera pas de différence significative dans le calcul.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Les frais de procédure sont-ils à charge des deux communes ?

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Nous avons utilisé la longueur du périmètre communal comme critère de calcul des frais.

Approbaton unanime.

4.2. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du type (PUB) « Zones publiques » et du « type 11 – Zones centrales » de Bascharage – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Juttel va nous donner des précisions sur ce point.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Il s'agit de déplacer un terrain d'une zone de type 11 vers une zone PUB. Plus précisément, il s'agit du terrain sur lequel se trouve le bâtiment qui abrite le Service technique communal, l'Office social et l'école de musique. Lors de l'élaboration du plan d'aménagement général, ce lot a été placé en zone de Type 11 avant que l'État ne construise le bâtiment et n'y abrite provisoirement le Lycée des Professions de Santé. Cette modification est nécessaire, car on y planifie éventuellement la salle de répétition, alors qu'un seul bâtiment principal par parcelle est possible dans une zone de type 11.

Approbation unanime.

4.3. Voirie rurale – 3/411/612200/99001: Approbation du projet 201320 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet prévoit la mise en état d'un chemin au lieu-dit « Itschelt » à Hautcharage. Le chemin doit également pouvoir servir d'accès à la piste cyclable nationale. L'estimation est de 95 000 €.

Approbation unanime.

- 4.4. Voirie rurale – 4/411/221313/17014: Approbation du projet 201320.1 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet prévoit la mise en état d'un chemin au lieu-dit « Op der Mierchen » à Fingig. L'estimation est de 28 000 €.

Approbation unanime.

5. Enseignements

- 5.1. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La modification temporaire de l'organisation scolaire concerne l'organisation annuelle de la classe de neige.

Approbation unanime.

6. Patrimoine communal

- 6.1. Acte notarié – Rétrocession d'un droit de superficie, concession d'un droit de superficie et vente des éléments immobiliers – 4, Op Zaemer à Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'échevin Richard Sturm nous explique les détails de ce dossier.

Echevin Richard STURM (CSV) : La boucherie-charcuterie Peporté S.à r.l. souhaite arrêter ses activités dans notre Commune et a trouvé un repreneur pour son bâtiment industriel. Conformément aux termes du bail emphytéotique, la société Peporté sollicite aujourd'hui l'autorisation de la Commune pour la rétrocession dudit bail et la vente de son bâtiment au repreneur. Nous avons contacté le repreneur potentiel, Alliages S.A.S., avec lequel nous avons négocié un nouveau contrat de bail emphytéotique.

Le nouveau contrat a une durée de 30 ans et prévoit le paiement d'une prime unique de 397 284,62 € et d'un loyer annuel de 4 767,41 €. Alliages S.A.S. utilisera les locaux comme bureaux et comme entrepôt de matériaux métalliques.

Approbaton unanime.

7. Questions et réponses

/

Fin de la séance : 10h40